



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 247

Travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage sur la rue des Hérons (de la rue Saint-Pierre jusqu'au 895, rue des Hérons)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 9 février 2021, le **règlement numéro 247** décrétant un emprunt de 943 000 \$ relatif à des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage sur la rue des Hérons (de la rue Saint-Pierre jusqu'au 895, rue des Hérons).

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 943 000 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 30 avril 2021.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mai 2021.
Annick Lafontaine
Greffière